

# Patrons et syndicats reprennent le gouvernail

- Le groupe des Dix a fixé lundi un agenda de négociations jusque fin janvier sur la marge salariale, l'enveloppe bien-être et les conventions en matière de prépensions et de crédit-temps.

- Après quoi, les syndicats verront s'ils relancent de nouvelles actions.

- A quoi pourrait ressembler un large accord entre patrons et syndicats, avalisé par Michel I<sup>er</sup> ?

## Le scénario d'une sortie de crise commence à se dessiner

Analyse **Laurent Gérard**

**C**ette semaine s'annonçait risquée sur le front social. La trêve de fin d'année n'a pas calmé les ardeurs syndicales. Les revendications qu'ils ont clamées haut et fort fin 2014, ils attendent toujours qu'elles soient rencontrées. Et ce ne sont pas les adoucissements obtenus sur les prépensions et les fins de carrière le 18 décembre dernier qui les feront changer d'avis. "S'arrêter ici sans avoir reçu autre chose serait incompréhensible, lâchait lundi Felipe Van Keirsbilck, secrétaire-général de la CNE. Nous devons être prêts à relancer un plan d'actions d'envergure si le gouvernement nous y oblige."

Vu la manière dont s'est déroulée la réunion du groupe des Dix, lundi matin, ce ne sera pas nécessaire. Du moins, pas tout de suite. Patrons et syndicats ont convenu de relancer la concertation sociale. Ils ont fixé un calendrier serré de réunions d'ici au 26 janvier, destiné à finaliser l'accord du 18 décembre, à s'accorder sur l'affectation de l'enveloppe bien-être aux divers allocataires sociaux et, last but not least, à discuter salaires et compétitivité, en vue de signer un accord inter-

professionnel (AIP) pour 2015-2016.

A la sortie du G10, les deux bancs étaient satisfaits. "Cette réunion m'a laissé une bonne impression, confiait Pieter Timmermans, administrateur-délégué de la Fédération des entreprises de Belgique (FEB). C'est un second pas dans la bonne direction." "Le dialogue entre employeurs et syndicats est relancé, commentait pour sa part Marc Goblet, secrétaire général de la FGVB. J'espère que le gouvernement prendra en compte la volonté du groupe des Dix de reprendre les discussions sur les compétences qui sont les siennes."

Le G10 – regroupant les plus hauts représentants des travailleurs et des employeurs – sera vite fixé. Il rencontre le Conseil ministériel restreint ce jeudi. Il se réunira ensuite les 15, 19, 22 et 26 janvier, après quoi, les syndicats referont le point. Soit on est en mesure de boucler des accords, et on finalise la négociation. Soit ils paraissent inatteignables, et le front commun lance d'éventuelles nouvelles actions.

Mais à quoi pourrait ressembler un accord entre syndicats et employeurs, avalisé par le gouvernement? Comment employeurs et gouvernement pourraient-ils apaiser la colère syndicale sans (trop) dévier de l'accord du

gouvernement Michel?

**1 Les salaires.** Le gouvernement avait dit: modération salariale en 2015 et 2016, voire au-delà, afin de rétablir la compétitivité des entreprises. Depuis, on sait que l'écart salarial avec les pays voisins s'est réduit de 4,2% à 2,9%. Les efforts passés ont payé, estimement les syndicats. Il est l'heure de lâcher la bride, surtout en cette période de déflation où le soutien à la consommation intérieure est crucial. Le patron de la FEB, lui, refuse *"de signer un accord interprofessionnel qui nuirait à la compétitivité"* mais lundi, il lâchait cette phrase: *"Il n'y a quasiment pas de marge pour une augmentation salariale réelle."* Notez la nuance: *"quasiment"*. Ce qui laisse entendre que les employeurs pourraient finalement s'accommoder de légères augmentations de salaires en 2015 et 2016.

**2 Le saut d'index.** Michel I<sup>er</sup> avait dit: saut d'index en 2015, pour diminuer le coût du travail. Pratiquer un saut d'index, c'est décider de ne pas adapter les salaires à l'évolution du coût de la vie. Mais on ne prévoit plus d'inflation avant 2016. Du coup, un saut d'index est inutile. Et on sait qu'à un saut d'index, les employeurs préfèrent des baisses structurelles de cotisations patronales. Or, le gouvernement a annoncé des baisses de charges à partir de 2016. Dans ce contexte, le saut d'index ne pourrait-il pas être mis à la poubelle? Vu l'inflation nulle, cela ne coûterait pas grand-chose au gouverne-

ment et aux employeurs. Et cela constituerait un beau trophée pour les syndicats. Quitte, en échange, à faire des concessions aux employeurs, par exemple sur l'enveloppe bien-être.

**3 La justice fiscale.** Les syndicats réclament un déplacement de fiscalité du travail vers le capital. Petit à petit, l'idée d'un Tax shift a fait son chemin au sein de la majorité. Et lundi, dans *"De Standaard"*, Pieter Timmermans appuyait la mise en place, à court terme, d'une taxe sur la spéculation boursière. Si même la FEB la soutient...

**4 Les pensions.** Le relèvement programmé de l'âge de la pension à 66 ans en 2025 et à 67 ans en 2030, et de celui de la pension anticipée à 63 ans en 2018, ne plaisent pas non plus aux syndicats. Le gouvernement ne reviendra pas sur ces réformes, dit-il. Mais il n'est pas exclu que la négociation au comité national des pensions débouche sur un report de leur entrée en vigueur, comme les syndicats l'ont obtenu pour le crédit-temps le 18 décembre.

Avec ces avancées, les syndicats n'auraient pas obtenu toutes leurs exigences (ils en ont d'autres, en matière de relance, de chômage, de la même manière que les employeurs ont les leurs en matière d'indemnités d'invalidité ou de période d'essai), mais les principaux objectifs du mouvement seraient atteints. Les plus pragmatiques parmi les leaders syndicaux seraient alors tentés d'enterrer la hache de guerre.

Mais ceci n'est qu'un scénario.

**Supprimer  
le saut d'index:  
un beau trophée  
pour  
les syndicats,  
pas trop cher  
pour  
les employeurs.**

## “Avec Michel I<sup>er</sup>, personne n’y gagne”

**Le gouvernement Michel** relativise l’impact négatif des mesures de rigueur sur le portefeuille du citoyen. Il prétend même que le pouvoir d’achat des Belges va augmenter. La Centrale nationale des employés (CNE, membre de la CSC), a profité de la trêve des confiseurs pour analyser l’effet de l’ensemble des mesures annoncées par Michel I<sup>er</sup> sur les revenus de différentes catégories.

**Méthode.** La CNE a comparé la situation avant et après la mise en œuvre complète du plan gouvernemental. Sont prises en compte les mesures positives (augmentation des frais forfaitaires déductibles) comme négatives (saut d’index, non-indexation de la déduction d’impôts pour les allocataires, règles du chômage durcies). Le calcul ne tient pas compte du supplément de 127 millions de l’enveloppe Bien-être destinée à revaloriser les allocations les plus basses, car ce dispositif était prévu par le précédent gouvernement. Du reste, cela ne représente “que 30€/an/allocataire”. Il ne tient pas compte non plus des hausses de TVA, d’accises ou de coût des soins de santé.

**Résultats.** “Nous n’avons trouvé aucun cas où les ménages y gagnent”, affirme Tony Demonté, secrétaire-général adjoint. Et de citer des exemples courants, avec des revenus moyens. Un pensionné isolé touchant 2178 € bruts/mois perdra 330 € nets/an. Un chômeur âgé touchant 1410 €, à qui on va supprimer le complément de l’Onem, perdra 3645 €/an. Un travailleur à mi-temps isolé touchant 1536 €, dont on va réduire l’allocation de garantie de revenus, perdra 1447 €/an. Un chef de famille avec deux enfants touchant 2016 € perdra 41 €/an. Un chômeur temporaire, dont l’indemnité sera réduite, perdra 326 €/an.

**Pour la CNE**, la quasi-totalité de la population va perdre du revenu réel de quelques dizaines à quelques milliers d’euros par an. **L. G.**